



« INFO RRFS » est un journal électronique disponible sur le site [www.rvfs.ftq.qc.ca](http://www.rvfs.ftq.qc.ca). Vous pouvez aussi vous y abonner en envoyant un courriel à [rvfs@ftq.qc.ca](mailto:rvfs@ftq.qc.ca). Indiquez « abonnement » à l'objet de votre courriel. Devenez ami [Facebook](#) et visitez notre chaîne [You Tube](#)

### Le RRFS-FTQ toujours en pleine croissance et en excellente santé financière

Le RRFS-FTQ a célébré son cinquième anniversaire le 1<sup>er</sup> juin 2013. Au 31 juillet 2013, le régime comptait déjà 5 287 participants, dont 29 retraités. Vous pouvez constater la progression de la participation depuis le début à l'aide du [graphique](#) régulièrement mis à jour sur notre page web.

Les 7 premiers mois de 2013 ont été excellents pour le RRFS-FTQ. L'actif de la caisse a atteint 28,1 millions \$ et le rendement brut du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2013 a été de 8 %. Le régime était capitalisé à 203,6 % au 31 juillet 2013. Cela signifie qu'il y avait dans la caisse du régime 2,03 \$ pour chaque dollar nécessaire pour payer les rentes promises par le régime. Et si l'on tient compte de l'indexation future des rentes, il y avait toujours à ce moment 1,10 \$ pour chaque dollar nécessaire pour payer non seulement les rentes acquises au 31 juillet 2013, mais également pour les indexer à partir de cette date et pour toute la vie des participants, jusqu'à concurrence de 4 % par année. En conclusion, le régime est en bonne santé financière et amplement capitalisé pour garantir les rentes promises.

Du côté de la solvabilité, la situation s'est encore améliorée. Le taux de solvabilité est remonté à 114,7 % au 31 juillet 2013. Les excellents rendements depuis le début de l'année, mais surtout la hausse des taux obligataires servant à évaluer le passif de solvabilité expliquent la remontée du taux de solvabilité. Le ratio de solvabilité du RRFS-FTQ sert surtout à déterminer la valeur qui sera transférée à un participant qui cesse sa participation avant d'atteindre la retraite. Il n'affecte en rien la rente versée à un retraité ni celle acquise par un participant. Le ratio de capitalisation est la véritable mesure qui sert à évaluer si le régime est capable de verser les rentes promises.

Toutes ces statistiques sont disponibles sur [notre page web](#).

### Les relevés annuels au 31 décembre 2012 des participants au RRFS-FTQ

Comme chaque année au cours du mois de juin, nous avons expédié par la poste à tous les participants du RRFS-FTQ les relevés annuels au 31 décembre 2012. Si vous ou un autre participant

n'avez pas reçu le vôtre, c'est sans doute parce que celui-ci nous a été retourné pour cause de mauvaise adresse. Si c'est le cas, nous vous demandons de communiquer avec nous et de nous donner votre adresse afin que nous puissions vous faire parvenir votre relevé annuel de participation. S.V.P., faites passer le message à tous.

Les relevés annuels de participation sont également disponibles sur le site [SaiAdNet](#) dans votre dossier personnel.

### **L'assemblée annuelle des participantes et participants au RRFS-FTQ**

Comme chaque année, le comité de retraite tiendra l'assemblée annuelle des participantes et participants au RRFS-FTQ. Il s'agira de la 5<sup>e</sup> assemblée annuelle et elle aura lieu le 26 septembre prochain à compter de 19 h 30 à l'édifice de la FTQ, 565 boul. Crémazie Est à Montréal. À cette occasion, le comité de retraite rendra compte de son administration du régime. De plus, les participants présents pourront élire 2 membres du comité de retraite avec droit de vote et 2 sans droit de vote. Faites-vous un devoir d'y assister.

Vous pouvez consulter les rapports antérieurs du comité de retraite sur la page web du RRFS-FTQ, dans la section [Rapports annuels du comité](#).

### **Changements à la Pension de la Sécurité de la vieillesse**

Le gouvernement du Canada a introduit des [mesures](#) visant à hausser graduellement l'âge d'admissibilité à la pension de la Sécurité de la vieillesse et au Supplément de revenu garanti entre 2023 et 2029. Ainsi, l'âge passera de 65 à 67 ans. Ces changements n'ont aucun impact sur l'âge auquel vous pourrez toucher votre rente sans réduction du RRFS-FTQ.

### **Procédure en cas de plainte à formuler**

Toute plainte de la part d'un participant au RRFS-FTQ doit être faite par écrit et adressée au comité de retraite à l'adresse apparaissant ici-bas. La plainte devrait contenir une brève description des faits et être signée par le plaignant avec l'adresse de celui-ci. Toute plainte sera soumise au comité de vérification interne, qui s'enquerra de celle-ci, en fera l'analyse et remettra son rapport au comité de retraite. Le comité de retraite communiquera alors avec le plaignant. À ce jour, le comité n'a jamais reçu de plainte.

#### **Comité de retraite du RRFS- FTQ**

565, boul. Crémazie Est  
Bureau 12100  
Montréal (Québec) H2M 2W3  
Téléphone : 514-858-4401  
Télécopie : 514-383-8001  
Courriel : [rrfs@ftq.qc.ca](mailto:rrfs@ftq.qc.ca)  
Site web: <http://rrfs.ftq.qc.ca/>

#### **Le RRFS-FTQ c'est : (Au 31 juillet 2013)**

- **5 287 participants, dont 29 retraités**
- **114 groupes (70 employeurs)**
- **28,1 millions \$ en caisse**